

obs n° M. M. Drion

Sujet : [INTERNET] Implantation d'éoliennes sur les secteurs de Gennes/Glaize , St Denis d'Anjou
De : Emmanuel Drion < >
Date : 10/07/2023 10:42
Pour : "pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je vous prie de trouver ci-dessous ma position en ce qui concerne ce projet d'éoliennes

Je suis exploitant agricole à Gennes sur Glaize "Lieu dit Chavaignes" au cadastre : section E N° 523 524 525 et un bois qui jouxte ces parcelles sur la commune d'AZE Section B N° 1001

Ces parcelles sont très proches des éoliennes prévues.

Comme moi, de nombreux habitants de Gennes, St Denis d'Anjou, Miré sont résolument opposés à cette prolifération d'éoliennes qui dénaturerait le paysage.

Quoique qu'en disent les promoteurs , si cette implantation se réalise, d'autres suivront qui satureront encore plus le paysage.

Plusieurs points à retenir:

- le parc éolien aura une incidence négative sur le tourisme rural, particulièrement actif dans cette zone.
- Les études acoustiques , pour être crédibles- auraient du être réalisées par un cabinet indépendant et non pas par le promoteur.
- Les éoliennes affecteront la faune animale et plus particulièrement les oiseaux migrateurs.
- En fin de vie les éololiennes seront démontées par le promoteur, mais la destruction de l'assise en béton devrait être réalisée par le propriétaire.
Etant donné la surface , le volume de béton et le prix de remise en état , celle ci ne se fera pas et les parcelles seront constellées de zones bétonnées non exploitables.

En espérant que vous voudrez bien tenir compte de mes remarques et donc de mon opposition à ce projet, je vous pris de croire ,Monsieur, l'assurance de mes sentiments distigués

Emmanuel Drion

email: _____ / Portable: _____

Baraize / 49 640 Chemiré sur Sarthe. / Tel: _____